

l'idée d'exclure une participation internationale et ne créent aucune entrave particulière à une participation accrue des entreprises canadiennes. Contrairement à certaines croyances, les pays bénéficiaires ne se limitent pas aux pays arabes ou islamiques, sauf dans le cas du Fonds arabe pour le développement économique et social et, dans une certaine mesure, de la Banque islamique de développement.

Les entreprises canadiennes doivent également avoir conscience des consultations constantes ou, du moins, fréquentes que mènent ces fonds pour assurer une utilisation efficace des ressources arabes. Les fonds de développement mentionnés dans le présent rapport, y compris le Fonds de l'OPEP, la BADEA et le Fonds monétaire arabe, se réunissent régulièrement pour se consulter sur des sujets d'intérêt commun, discuter de stratégies de cofinancement, coordonner des projets, organiser des missions conjointes, assurer le suivi des projets cofinancés, échanger de l'information et des opinions sur diverses questions financières et même comparer les listes de projets soumis par les pays bénéficiaires en vue de déterminer lequel des fonds se prête le mieux à un type donné de projet.

Ce processus de consultation est également renforcé par les exigences de chaque fonds en matière de cofinancement (la plupart ne financent que jusqu'à 50 % du coût d'un projet), ces exigences étant destinées à réduire le risque. La plaque tournante de cette structure de consultation est le Secrétariat de coordination du Groupe des institutions nationales et régionales arabes, qui fait partie du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). Par conséquent, lorsqu'il faut obtenir du financement pour mener une importante partie d'un projet, il faut s'adresser à plusieurs institutions. Si une société canadienne a une connaissance raisonnable de chaque institution - connaissance reposant sur ce qu'en dit le présent rapport -, elle sera en mesure de conseiller son ou ses clients et de lui indiquer le fonds auquel il convient de s'adresser; elle pourra également examiner, pour le compte de son client, les possibilités de financement auprès du Secrétariat de coordination.